



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de coordination  
des politiques interministérielles  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

Amiens, le **25 JAN, 2022**

La préfète de la Somme

à

liste in fine

**Objet :** Arrêté inter-préfectoral d'autorisation temporaire. Travaux préliminaires à la création du Canal Seine- Nord Europe pour les secteurs 2, 3 et 4. Sondages géotechniques et diagnostics d'archéologie préventive.

**P.J. :** 2 copies de l'arrêté d'autorisation temporaire, un extrait de l'arrêté et un certificat.

La société du Canal Seine-Nord Europe a déposé le 21 mai 2021 un dossier de demande d'autorisation temporaire « loi sur l'eau » pour la réalisation de travaux préliminaires à la création du Canal Seine-Nord Europe pour les secteurs 2, 3 et 4. Ces travaux concernent des sondages géotechniques et des diagnostics d'archéologie préventive en zone humide sur 42 communes des départements du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, et de la Somme.

Les sondages géotechniques prévus ont pour objectif de préciser la nature et la structure du sous-sol afin de mesurer les caractéristiques géotechniques des terrains traversés par le canal Sein-Nord Europe et d'adapter le système de fondation de l'ouvrage. Les diagnostics archéologiques concernent quant à eux une surface totale de 51,3 hectares de zones humides. Afin de minimiser l'incidence sur les milieux, la société du canal Seine-Nord Europe s'engage à mettre en œuvre des mesures d'évitement. De ce fait, les surfaces effectivement impactées par les travaux sont évaluées à 21,5 hectares.

La procédure de l'autorisation temporaire au titre de la loi sur l'eau prévue à l'article R. 214-23 du code de l'environnement est adaptée pour des travaux inférieurs à un an, sans effets importants et durables sur les eaux ou le milieu aquatique. Le projet présenté remplit ces conditions.

Dans le cadre de l'instruction menée par les services de l'État, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté inter-préfectoral de ce jour accordant pour une durée de 6 mois à compter à compter du 27 janvier 2022 , l'autorisation temporaire précitée.

51, Rue de la République  
80020 AMIENS Cedex 9  
Tél : 03 22 97 82 62

Courriels à transmettre à ces deux adresses : [pref-environnement@somme.gouv.fr](mailto:pref-environnement@somme.gouv.fr) ; [thuy-tien.david@somme.gouv.fr](mailto:thuy-tien.david@somme.gouv.fr).

En vue de l'information des tiers et sur le fondement de l'article R. 181-44 du code de l'environnement, je vous serais obligée de bien vouloir accomplir les formalités suivantes:

- déposer une copie de l'arrêté d'autorisation temporaire à la mairie, afin qu'elle puisse y être consultée par le public ;
- faire afficher l'extrait de cet arrêté pendant une durée minimum d'un mois et m'adresser à l'issue de ce délai, le certificat ci-annexé, attestant l'accomplissement de cette formalité par vos soins ;
- remettre à votre conseil municipal une copie de cet arrêté.

La présente décision peut également être consultée sur le site internet de la préfecture de la Somme, pendant une durée minimale de quatre mois.

La préfète de la Somme,



Muriel Nguyen

**ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL D'AUTORISATION TEMPORAIRE. TRAVAUX PRÉLIMINAIRES À LA  
CRÉATION DU CANAL SEINE- NORD EUROPE POUR LES SECTEURS 2, 3 ET 4. SONDAGES  
GÉOTECHNIQUES ET DIAGNOSTICS D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE.**

**LISTE DES DESTINATAIRES**

**COMMUNES**

<b>Communes du département de l'Oise</b>	<b>Communes du département de la Somme</b>	<b>Communes du département du Nord</b>	<b>Communes du département du Pas-de-Calais</b>
BEAULIEU-LES-FONTAINES	ALLAINES	AUBENCHEUL-AU-BAC	BERTINCOURT
BEAURAINS-LES -NOYON	BARLEUX	AUBIGNY-AU-BAC	BOURLON
CAMPAGNE	BIACHES	MOEUVRES	GRAINCOURT-LÈS-HAVRINCOURT
CATIGNY	BOUCHAVESNES-BERGEN		HAVRINCOURT
ECUVILLY	CLÉRY-SUR-SOMME		HERMIES
FRÉTOY-LE-CHÂTEAU	CURCHY		
LIBERMONT	EQUANCOURT		MARQUION
NOYON	ERCHEU		OISY-LE-VERGER
PONT-L'ÉVÊQUE	ETRICOURT -MANANCOURT		RUYAULCOURT
PORQUÉRICOURT	HERLY		SAINS-LÈS-MARQUION
SERMAIZE	LANQUEVOISIN- QUIQUERY		SAUCHY-LESTRÉE
VAUCHELLES	LICOURT		YTRES
	MOISLAINS		
	MORCHAIN		
	NESLE		
	PARGNY		
	PÉRONNE		
	SAINT-CHRIST-BRIOST		
	VILLERS-CARBONNEL		